

Cimetière

Aménager, requalifier et s'adapter aux nouvelles pratiques

Saint-Pompain - Jeudi 11 avril 2024

LE CONTEXTE

La gestion des cimetières devient de plus en plus complexe : le manque de places disponibles se fait cruellement sentir, le passage obligatoire au « zéro-phyto » depuis juillet 2022 oblige à modifier les techniques d'entretien et l'évolution des pratiques funéraires demande l'installation de nouveaux équipements (jardin du souvenir, columbariums...). Ces problématiques doivent être intégrées en amont, dès la conception des nouveaux cimetières, ou dans le cadre d'aménagement ou d'agrandissement des cimetières existants.

LES OBJECTIFS

- Comprendre les cimetières pour les aménager : leur évolution dans le temps, leur fonctionnement, les nouveaux besoins et les enjeux liés à leur aménagement
- Connaître les multiples possibilités d'aménagement offertes par ces espaces publics : exemples d'aménagements de cimetières de qualité
- Analyser les solutions alternatives au désherbage chimique : outils, procédés et techniques d'entretien des cimetières
- Identifier les solutions mises en place sur le Département

LES INTERVENANTS

- Formatrice: Sandra Benhamo, paysagiste conseillère
Depuis 20 ans, elle accompagne les communes des Deux-Sèvres dans leur projets d'aménagement et particulièrement les cimetières. Elle conseille aussi les communes sur l'adaptation au changement climatique et l'érosion de la biodiversité.
- Intervenants complémentaires :
Évelyne Henriot, paysagiste conseillère du CAUE
Elus et/ou agents de collectivité (témoignages)

LIEU DE LA FORMATION

Salle des fêtes de Saint-Pompain

PUBLIC

Élus et agents communaux

Si vous êtes en situation de handicap, merci de vous adresser à Éric Brochard, référent handicap

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante :

<https://forms.office.com/e/Xm0udv8x9k>

Délai: inscription jusqu'à 5 jours avant la date de la formation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

La formation est limitée à 15 stagiaires afin que les conditions d'apprentissage soient optimales et les ateliers et visites pertinents.

S'il s'avère qu'il y a moins de 6 inscrits, 5 jours avant la session de formation, elle sera annulée

HORAIRES

9h00 - 17h30

DURÉE

7h00

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Accueil café et introduction**
- **Atelier de travail « le cimetière idéal »**
- **Aménager les cimetières des Deux-Sèvres**
Evelyne Henriot, paysagiste-conseillère au CAUE79
- **Démarche de mise en valeur de cimetières**
Témoignages d'élus et agents (sous réserve)
- **Démarche de végétalisation et visite du cimetière de Saint-Pompain**
Témoignage de Jean-Marie Vivier, adjoint de Saint-Pompain, et de Julien Baty, technicien en charge des cimetières communaux
- **Visite du cimetière d'Aiffres**
Trajet en bus - Cimetière divisé en 3 secteurs (secteur ancien, secteur des années 1980 et extension), requalifié par Gilles Garos, un paysagiste-concepteur, en 2018.
- **Recensement de démarches intéressantes dans les Deux-Sèvres**
Sandra Benhamo, paysagiste-conseillère au CAUE79
- **Présentation de fiches pratiques / Échanges / Conclusion**
Sandra Benhamo, paysagiste-conseillère au CAUE79



DÉMARCHE ET MOYENS

Apport théorique

Ateliers d'échanges et de travail

Visites commentées

ÉVALUATION DES ACQUIS

Questionnaire de préformation envoyé aux stagiaires pour adapter le déroulement pédagogique

Échanges et exercices en groupe pour mesurer les acquis

Mise en situation

Questionnaire de satisfaction

DOSSIER REMIS

Intégralité des présentations théoriques sous format numérique

COÛT

75 euros par stagiaire pour les communes adhérentes.

100 euros par stagiaire pour les communes non adhérentes

PAUSE DÉJEUNER

Libre ou réservation avec le CAUE

CONTACT ADMINISTRATIF

Éric Brochard

05 49 28 06 28

e.brochard@caue79.fr pour les communes non adhérentes

79

Deux-Sèvres

caue

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

— Pôle
formation

Organisme de formation, le CAUE est enregistré sous le n° 75790118079 auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine. Il est référencé au Datadock. Le CAUE des Deux-Sèvres dispose de l'agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux par décision du Ministère de l'intérieur en date du 29 septembre 2023.